

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 4 JUILLET 2023

DEL-2023-203

L'An deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à 13 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/06/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. AEBISCHER, JACQUES, RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes JAILLET, PERRILLAT,

MM. BLOCQUET, CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN :
du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 12

Représentés par mandat : 3

Objet : COMMUNE D'ANNECY - CONVENTION PARTENARIALE POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION

Exposé du Président,

Le SYANE, dans le cadre de ses statuts peut, sur l'ensemble du territoire de ses collectivités adhérentes, exercer les actions suivantes :

- Réalisation de toute étude, prospective ou action de sensibilisation sur les énergies renouvelables.
- Assistance et soutien financier et technique à la réalisation d'opérations présentant un intérêt en termes de développement des énergies renouvelables.

Ainsi, le SYANE peut notamment engager des études de faisabilité pour la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine de ses adhérents, en étudiant l'ensemble des montages économiques et contractuels permettant la valorisation de l'électricité produite.

La Ville d'ANNECY, commune adhérente au SYANE, est engagée vers la neutralité carbone à échéance 2050. De plus, elle a approuvé les actions spécifiques du Schéma Directeur des Energies qu'elle a conduit avec le Grand Anancy et elle a notamment acté l'installation de 1.500 m² d'ombrières solaires photovoltaïques sur ses parkings.

Au vu du potentiel d'équipement en ombrières solaires photovoltaïques que présente le parking silo situé au 35, boulevard du Fier (parking du Parc des Sports), propriété de la Ville, la commune d'ANNECY a sollicité le SYANE pour l'étude de la faisabilité technique et économique d'une telle installation, dans l'optique d'une contractualisation de type autoconsommation collective.

Conformément au plan de financement établi par le Syndicat, le budget maximum des études portées et externalisées par le SYANE est fixé à 7.000 € TTC, avec un financement à hauteur de 30 % de la part de la Ville d'ANNECY ainsi qu'une contribution au budget de fonctionnement du Syndicat qui s'élèvera à 3 % du montant total TTC.

Il est précisé que le financement de cette étude est établi conformément au taux de participations financières du SYANE pour l'exercice 2023.

Le conseil municipal de la commune d'ANNECY a souhaité et validé l'établissement d'une convention reprenant les éléments précités lors de son conseil municipal du 22 mai 2023.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention relative à l'étude de faisabilité d'une installation photovoltaïque en autoconsommation collective sur le dernier niveau du parking du Parc des Sports, entre la commune d'ANNECY et le SYANE,
2. à autoriser le Président à signer la convention partenariale.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE